



## **Directive pour les tours de qualification de la Première Ligue pour la Coupe de Suisse**

---

Edition : 1<sup>er</sup> juillet 2020

---

Conformément à l'article 4 du règlement de la Coupe de Suisse ASF et à l'article 4 du règlement de jeu de la Première Ligue, le comité de la Première Ligue édicte les directives suivantes :

1. 64 équipes au total peuvent prendre part à la Coupe de Suisse. La Première Ligue dispose de 17 places, de 18 si une équipe de l'Association liechtensteinoise de football est représentée par une équipe dans la Swiss Football League.
2. Les équipes espoirs des clubs de la SFL ainsi que les équipes de l'Association liechtensteinoise de football ne sont pas autorisées à participer.
3. Le comité de la Première Ligue décide avant le début de saison du mode de qualification des clubs de Première Ligue pour la Coupe de Suisse et le publie sur Internet. La décision du comité relative au mode est définitive.

#### Tours de qualification pour le tour principal de la Coupe de Suisse

Le contingent de places de la Promotion League et de la 1<sup>ère</sup> Ligue pour le tour principal de la Coupe de Suisse dépend du nombre d'équipes ayant le droit d'y participer. Ce chiffre se base sur le nombre d'équipes de Première Ligue provenant de la principauté du Liechtenstein et du nombre d'équipes d'espoirs des clubs de la SFL. Avant le début de la nouvelle saison, le mode exact des matches de qualification est adapté dans l'annexe 1 de cette directive et publié sur Internet.

En règle générale, les principes suivants sont applicables :

#### Promotion League :

Le promu en Challenge League est directement qualifié pour le tour principal de la Coupe de Suisse et il transmet sa place au relégué de la Challenge League.

Sont également directement qualifiées les équipes classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ainsi que l'équipe classée 4<sup>ème</sup> en fonction du nombre d'équipes ayant le droit de participer (toujours sans équipe de la Principauté du Liechtenstein et sans équipe espoir des clubs la SFL).

Les matches de qualification ont lieu après la fin du championnat. Les parties seront déterminées selon la liste de classement finale (à l'exception des équipes directement qualifiées, des équipes M21 et des clubs de la principauté du Liechtenstein) comme suit :

Meilleure équipe contre la plus mauvaise équipe

Deuxième meilleure équipe contre l'avant-dernière équipe etc.

L'équipe la mieux classée joue à domicile

Les matches doivent être joués au plus tard une semaine après la fin du championnat. Les clubs peuvent se mettre d'accord sur la date et l'heure du match. Si les clubs n'arrivent pas à se mettre d'accord sur une date, le match aura lieu le samedi après la fin du championnat à 16h00.

#### 1<sup>ère</sup> Ligue :

Le premier tour de qualification est tiré au sort d'après des critères géographiques (2 régions). Les équipes qui se sont qualifiées pour les matches de promotion sont exemptées du premier tour si le mode le permet. D'autres équipes peuvent être exemptées en fonction du nombre d'équipes ayant le droit de participer.

Les cas spéciaux (retrait d'équipe, boycott) sont traités par le Comité de la Première Ligue qui décide alors de la procédure pour la désignation d'

4. Les tirages au sort sont ouverts au public. Les dates sont publiées sur Internet. Le comité fixe définitivement les modalités des tirages au sort pour les tours de qualification de la Coupe de Suisse.

5. L'équipe perdante est éliminée. Si le résultat est nul à l'issue du temps réglementaire, le match est prolongé de deux fois 15 minutes. En cas de nouvelle égalité après les prolongations, le match se décide par une séance de tirs au but du point de réparation.
6. La compétence pour les sanctions disciplinaires concernant les tours de qualification est détenue dans tous les cas par le comité de la Première Ligue. Les mêmes sanctions que pour le championnat sont valables. L'instance de recours est la Commission de recours de la Première Ligue. Un délai réduit à 3 jours est valable pour le dépôt d'un recours pour les tours de qualification de la Coupe. Les décisions du comité sont définitives. Les avances de frais pour les recours et les cautions en cas de protêt sont identiques à celles du championnat.
7. Les tours de qualification comptent comme tour de championnat séparé pour les cartons jaunes et jaunes - rouges (selon l'art. 77 du règlement disciplinaire ASF). Les suspensions non purgées faisant suite à un 2ème carton jaune ainsi qu'à un carton jaune suivi d'un rouge seront reportées sur les tours de qualification de la Coupe de la prochaine saison.
8. Les dispositions du règlement de jeu et du règlement des juniors de l'ASF sont valables pour toutes questions de qualification des joueurs.
9. Le club recevant organise le match de qualification pour la Coupe selon les directives de la Première Ligue. Le match est organisé pour le compte et aux risques du club recevant. Le club recevant peut décider lui-même si ses membres bénéficient d'une entrée libre. Les cartes officielles ASF sont valables dans tous les cas. Le club visiteur reçoit de la Première Ligue un défraiement de CHF 500.- par match.
10. Si le vainqueur du Fairplay-Trophy de l'ASF est un club de Première Ligue qui s'est déjà qualifié pour la Coupe de Suisse, la place supplémentaire est tirée au sort parmi tous les clubs de Première Ligue non-qualifiés (Promotion League et 1<sup>ère</sup> Ligue). Les équipes promues de 2<sup>ème</sup> Ligue Inter ainsi que les équipes reléguées en 2<sup>ème</sup> Ligue Inter ne sont pas prises en considération pour ce tirage au sort.
11. En cas de divergence de texte, la version allemande est déterminante.

### **Ces directives entrent en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

#### **Comité Première Ligue ASF**

Le Président :

Romano Clavadetscher

Membre du comité :

Bruno Tanner

<b>Modalités qualification des clubs de la PL pour la Coupe Suisse saison 2021/2022</b>		
Total des équipes		16
Equipes M-21 (FC Basel II, FC Sion II, FC Zürich II)		-3
<b>Droit de participer:</b>		<b>13</b>
Rang 1-3, directement qualifié	(sans M-21)	-3
<b>Nombre d'équipes pour les matches de qualification</b>		<b>10</b>
Vainqueurs des matches de qualification à la fin de la saison		5
Equipes qualifiées directement		3
<b>Equipes qualifiées pour le tour principal 2021/2022</b>		<b>8</b>
<b>Modalités qualification club de la 1<sup>re</sup> Ligue pour la Coupe Suisse saison 2021/2022</b>		
Total équipes	3 x 14	42
Sans les équipes M-21: Team Vaud M-21, BSC Young Boys II, FC Luzern II, GC Zürich II, FC St. Gallen II, FC Winterthur II)		-6
Equipes principauté du Liechtenstein (FC Balzers, USV Eschen-Mauren)		-2
<b>Droit de participer:</b>		<b>34</b>
Equipes exemptées		-6
<b>Total des équipes pour le 1<sup>er</sup> tour de qualification</b>		<b>28</b>
Vainqueurs du 1 <sup>er</sup> tour de qualification		14
Equipes exemptées dur 1 <sup>er</sup> tour de qualification		6
<b>Equipes 2e tour de qualification</b>		<b>20</b>
<b>Qualifié pour le tour principale de la Coupe Suisse 2021/2022</b>		<b>10</b>

BT/Juni/juin 2020